

**Monsieur Henri-Pierre Guilbert**  
Président Directeur Général  
Groupe Dauphiné Libéré

**Courrier recommandé à main**

**Objet : non respect d'un accord paritaire**

Veurey, le 9 septembre 2004

Monsieur,

Nous avons signé en décembre 2003 *l'Accord intermédiaire pour le secteur Compogravure*.

Cet accord devait nous permettre d'atteindre sereinement, et sans pénaliser notre journal dans la période « sensible » des fêtes de fin d'année, la signature d'un accord définitif pour le service Compogravure-Publicité de la société La Presse du Sud-Est, comme prévu dans la page 23 de l'Accord Global de Modernisation signé le 5 juillet 2002.

Jusqu'à ce jour et malgré nos interpellations, vous n'avez appliqué que les aspects qui vous intéressent en oubliant toutes les contreparties.

Quelques exemples :

Le point 1 précise la création d'une commission technique pour suivre le processus d'installation du nouveau système OPI. Cette commission n'a jamais été créée.

Le point 2 indique qu'une procédure de traçabilité sera mise en place pour tous les fichiers publicitaires externes à intégrer. Rien n'a été fait.

Le point 3 indique qu'un deuxième poste d'intégration sera implanté au service Photocomposition-Publicité. Rien n'a été fait. De la même manière les exclusions définies dans ce point (intégration des pages rédactionnelles) ne sont pas respectées.

Le point 7 précise que les publicités destinées au TV Magazine, à Femina et à l'auto promotion seront réalisées par le service Compogravure. A ce jour rien n'a été fait en ce sens.

L'exclusion de l'intégration des fichiers numériques rédactionnels (non publicitaires) était clairement précisée dans l'accord. Néanmoins et malgré nos nombreuses interpellations, des suppléments rédactionnels sont intégrés régulièrement. Ci-joint vous trouverez copie du dernier « exemple » en date.

Nous vous demandons de nous communiquer sous huitaine, et par courrier, un calendrier d'application rapide de l'ensemble de cet accord, ainsi que des mesures que vous comptez prendre pour qu'il soit enfin respecté, faute de quoi nous serons dans l'obligation d'entamer les démarches légales nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

**Eduardo Morgan-Tirado**

Secrétaire général  
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

**Copie :**

M. Pierre Fanneau, Directeur Général de La Presse du Sud-Est.  
Avocat conseil Filpac-CGT Dauphiné Libéré  
Affichage